

PROCEDURE D'ORGANISATION D'UNE PERFUSION DE CARBOXYMALTOSE DE FER (FERINJECT) EN UCA

Pôle AMBRE

Anesthésie, Ambulatoire,

Blocs opératoires,

Réanimation Chirurgicale

UF d'orthopédie, traumatologie et spécialités chirurgicales

Responsable UF :

Dr MALASSINE Patrick

Tel. du secrétariat 03 89 64 61 51

Praticiens hospitaliers :

Dr CORNEA, Dr FATTOUH, Dr HAMOUD, Dr SOMMER,

DR SALB

Anesthésie gynécologie-obstétrique

Chef de service :

Dr TSCHIEMBER Marc

Tel. du secrétariat 03 89 64 69 78

Praticiens hospitaliers :

Dr CHAPUIS, Dr KONDRATAS

UF cardiovasculaire et thoracique

Tel. du secrétariat 03 89 64 70 52 / 03 89 64 81 73

Praticiens hospitaliers :

Dr GANSTER, Dr SEMENESCU

Dans le cadre d'une prise en charge préopératoire spécifique, une réalisation d'injection Carboxymaltose de fer (Ferinject®) en IV peut être prescrite par le médecin anesthésiste lors de la consultation préanesthésique.

Voici la procédure à suivre.

Lors de la consultation préanesthésique (secrétaires d'anesthésie)

1. Le MAR (idéalement) ou la secrétaire (par retranscription) renseigne posologies & administrations du Carboxymaltose de fer dans le DPI (dossier patient informatisé) : Formulaires > « Traçabilité Ferinject ».
2. Téléphoner en UCA – UF 0040 – poste 48591 – pour fixer les deux dates de réalisation (J-21 et J-14) selon les informations présentes sur l'ordonnance. Le personnel de l'UCA aura accès à l'ordonnance via le DPI.
3. Demander au patient de faire sa pré-admission pour l'UF 0040 après la consultation préanesthésique, au service des admissions du GHRMSA. Donner au patient une feuille de préadmission mentionnant clairement les deux dates de prise en charge.

Lors des venues du patient en UCA pour les injections (personnel de l'UCA)

1. Prévenir le médecin anesthésiste (MAR) de garde ce jour-là (poste 48180) de l'admission du patient pour administration préopératoire de Ferinject®, afin qu'il en fasse la prescription sur le DPI (logiciel M-EVA®). Lui donner nom, prénom et date de naissance du patient.
2. Le MAR a accès au formulaire de traçabilité de la posologie réalisé en consultation dans le DPI (synthèse).
3. Tracer l'administration et la surveillance sur le DPI de façon habituelle, prévenir le MAR de garde en cas de problème.
4. La surveillance IDE doit se poursuivre jusqu'au moins 30 minutes après la fin de l'administration. Le MAR est appelé pour signer la sortie, soit immédiatement en se déplaçant à l'UCA, soit éventuellement en différé. Le patient est autorisé à sortir seul du service s'il n'y a pas eu d'incident.

Directeur Médical de Pôle :

Dr THEISSEN-LAVAL Odile
Secrétariat 03 89 64 70 52

Directeur Médical Adjoint de Pôle

Dr MEYER Christian

Secrétariat anesthésie A :
secr-anesth-a@ch-mulhouse.fr
Fax 03 89 64 70 33

Secrétariat anesthésie B :
secr-anesth-b@ch-mulhouse.fr
Fax 03 89 64 61 52

Secrétariat anesthésie C :
secr-anesth-c@ch-mulhouse.fr
Fax 03 89 64 69 55

Secrétariat Réa chir:
secr-reachir@ch-mulhouse.fr
Fax 03 89 64 76 19